

Le 14 avril 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 14 avril 2020 à 19 h 30, sans la présence du public, et ce, conformément à l'Arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

PRÉSENTS PAR VOIE DE VISIOCONFÉRENCE

Monsieur Michel Bourdeau, maire

Madame Nathalie Perreault, conseillère
Monsieur Julien Leclerc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller
Monsieur Jimmy Robert, conseiller

AUSSI PRÉSENTS PAR VOIE DE VISIOCONFÉRENCE

Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier
Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière

ABSENTS

Madame Audrey Dépault, conseillère
Monsieur Yves de Repentigny, conseiller

2020-04-054 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Jimmy Robert
et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 14 avril 2020 à 19 h 30.

ADOPTÉE

2. MOT DU MAIRE

2020-04-055 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 14 avril 2020 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Item	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2	MOT DU MAIRE
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le 14 avril 2020

4	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
5	PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR
6	AFFAIRES DU CONSEIL
7	ADMINISTRATION
7.1	GREFFE
7.1.1	ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 660 / RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION NUMÉRO 604 - (RMH 399-2020)
7.2	TRÉSORERIE
7.2.1	LISTE DES COMPTES
7.2.2	PROGRAMME TECQ 2014-2018 / PROGRAMMATION DES TRAVAUX
7.2.3	RAPPORT FINANCIER ET RAPPORTS DU VÉRIFICATEUR EXTERNE (AUDITEUR INDÉPENDANT) POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019
7.3	RESSOURCES HUMAINES
7.3.1	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / NOMINATION / POMPIER
8	SÉCURITÉ PUBLIQUE
8.1	ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2019 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE
9	TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
10	URBANISME ET ENVIRONNEMENT
11	LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE
12	AFFAIRES NOUVELLES
13	PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
14	LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2020-04-056 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2020

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2020 sans modification.

ADOPTÉE

2020-04-057 4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRA-ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 avril 2020 sans modification.

ADOPTÉE

2020-04-058 4.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRA-ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2020

Il est PROPOSÉ par monsieur Jimmy Robert
et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 avril 2020 sans modification.

ADOPTÉE

2020-04-059 7.1.1 ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 660 / RÈGLEMENT REMPLACANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION NUMÉRO 604 - (RMH 399-2020)

CONSIDÉRANT QUE les exigences de l'article 445 du Code municipal du Québec ont été remplies;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jimmy Robert
et RÉSOLU

QUE soit adopté le Règlement numéro 660 intitulé :

« Règlement relatif à la circulation – RMH 399 ».

ADOPTÉE

2020-04-060 7.2.1 LISTE DES COMPTES

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par le trésorier;

QUE ce dernier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de trois cent dix-neuf mille neuf cent neuf dollars et trente-neuf cents (319 909,39 \$).

ADOPTÉE

2020-04-061 7.2.2 PROGRAMME TECQ 2014-2018 / PROGRAMMATION DES TRAVAUX

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE

2020-04-062 7.2.3 RAPPORT FINANCIER ET RAPPORTS DU VÉRIFICATEUR EXTERNE (AUDITEUR INDÉPENDANT) POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

DE PRENDRE acte du rapport financier préparé et déposé par le trésorier ainsi que du dépôt des rapports du vérificateur externe (auditeur indépendant) préparés par la firme Goudreau Poirier inc. pour l'exercice financier de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil terminé le 31 décembre 2019.

ADOPTÉE

2020-04-063 7.3.1 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / NOMINATION / POMPIER

Il est PROPOSÉ par monsieur Jimmy Robert
et RÉSOLU

QUE la Municipalité accepte la nomination de M. Luc Hornblower à titre de pompier au sein du Service de sécurité incendie en date du 14 avril 2020;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

PRÉSENTS PAR VOIE DE VISIOCONFÉRENCE

Connexion de la conseillère madame Audrey Dépault à 19 h 42.
Connexion du conseiller monsieur Yves de Repentigny à 19 h 43.

2020-04-064 **8.1** **ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2019 DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie prescrit l'obligation, pour toute autorité locale chargée de l'application des mesures prévues au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de transmettre, au ministre de la Sécurité publique, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année;

ATTENDU l'obligation, de chacune des municipalités, de fournir le rapport 2019 relatif au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU

D'ADOPTER le rapport annuel 2019 relatif au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil;

D'AUTORISER la transmission du rapport annuel 2019 à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges afin qu'elle le transmette au ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

2020-04-065 **14.** **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

DE LEVER la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 14 avril 2020 à 19 h 46.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière